

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10944**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Arts, Lettres, Langues Mention : Musique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

133 Musique, arts du spectacle, 333 Enseignement, formation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Pratiquer la musique, individuellement et en groupe
Se forger une culture musicale large et ouverte
Analyser (à l'écrit et à l'oral) les oeuvres étudiées
Écrire la musique afin d'en comprendre les mécanismes internes
Connaître les milieux professionnels d'enseignement ou d'interprétation de la musique
Recueillir, traiter, sélectionner des informations
Maîtriser une langue vivante au moins
Manier les principaux outils bureautiques et internet
Développement des compétences musicales techniques dans les domaines de l'écriture musicale, de la formation de l'oreille, la pratique du clavier et le chant choral
familiarité avec les textes, les mouvements, les doctrines esthétiques et les genres musicaux
capacité d'analyse, de rédaction et de communication orale afin de présenter clairement une question, un problème, un document, d'en faire un usage clair et argumenté
développement de compétences pédagogiques
une formation instrumentale ou vocale de niveau supérieur
maîtrise des exercices académique (dissertation, commentaire, explication de texte, compte rendu, présentation d'exposés, compte rendu critique, rédaction de mémoires)
la capacité à argumenter rigoureusement à l'écrit comme à l'oral
la capacité à établir des corrélations (entre les langues, les œuvres, les arts, les pratiques culturelles et sociales)
la capacité à exercer un jugement critique et raisonné
une aptitude à la recherche au moyen de ressources et d'outils documentaires - bibliothèques, ressources électroniques, etc. - et une capacité de traitement rigoureux des données recueillies
une capacité attestée dans au moins une langue étrangère
une capacité attestée (C2I) en informatique (bureautique et internet)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Métiers de la culture
Métiers des arts et du spectacle
Enseignement artistique
Métiers de l'édition
Métiers de la documentation
Métiers de l'information, de la communication, de la publicité
Professeur de musique (écoles de musique)
Enseignant/Enseignante des écoles-maitre délégué/maitresse Déléguée pour l'enseignement de la musique
Directeur/directrice artistique (musique)
Animateur/Animatrice spécialiste d'activités culturelles (spécialité : musique)
Conseiller/Conseillère en formation (musique)
chargé/chargée d'étude ou d'opération de développement culturel
Ingénieur culturel (musique)
Musicien professionnel
Compositeur
Régisseur du son
Ingénieur du son

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1202 : Musique et chant

K2105 : Enseignement artistique

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

E1103 : Communication

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis : Baccalauréat ou équivalent

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES) : dossier à retirer au secrétariat du Département

- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85) : contact Cellule VAE

- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE) : contact Cellule VAE

Descriptif des composantes de la certification :

Pour le L3 Lettres parcours A (Musicologie)

UE 16 : Culture musicale 5 (100h), ECTS : 12

UE 17 : Approches musicales spécialisées 1 (50h), ECTS : 6

UE 18 : Pratique musicale 3 (75h), ECTS : 6

UE 19 : Accompagnement de projet et compétences transversales (50h), ECTS : 6

UE 20 : Culture musicale 6 (100h), ECTS : 12

UE 21 : Approches musicales spécialisées 2 (50h), ECTS : 6

UE 22 : Pratique musicale 4 (75h), ECTS : 6

UE 23 : Accompagnement de projet et compétences transversales (50h), ECTS : 6

Pour le L3 Parcours B1 (DE Musique/Danse)

UE 16 : Pratique musicale/chorégraphique 5 (75h), ECTS : 8

UE 17 : Culture musicale/chorégraphique 3 (75h), ECTS : 8

UE 18 Pédagogie de la Musique/Danse 5 (75h), ECTS : 8

UE 19 : Compétences complémentaires + Allemand Musicologique (50h), ECTS : 6

UE 20 : Pratique musicale/chorégraphique 6 (75h), ECTS : 8

UE 21 : Culture musicale/chorégraphique 4 (75h), ECTS : 8

UE 22 : Pédagogie de la Musique/Danse 6 (75h), ECTS : 8

UE 23 : Compétences complémentaires + Allemand Musicologique (50h), ECTS : 6

Pour le L3 Parcours B2 (DE + DUMI)

UE 16 : Pratiques musicales 5 (75h), ECTS : 8

UE 17 : Culture musicale 3 (75h), ECTS : 8

UE 18 : Pratiques pédagogiques 5 (75h), ECTS : 8

UE 19 : Compétences complémentaires + Formation musicale (50h), ECTS : 6

UE 20 : Pratiques musicales 5 (75h), ECTS : 8

UE 21 : Culture musicale 3 (75h), ECTS : 8

UE 22 : Pratiques pédagogiques 5 (75h), ECTS : 8

UE 23 : Compétences complémentaires + Formation musicale (50h), ECTS : 6

Pour le L3 Parcours B3 (Interprétation)

UE 16 : Interprétation musicale 5 (100h), ECTS : 15

UE 17 : Techniques musicales 3 (50h), ECTS : 5

UE 18 : Culture musicale 5 (50h), ECTS : 5

UE 19 : Compétences complémentaires + Allemand musicologique (75h), ECTS : 5

UE 20 : Interprétation musicale 6 (100h), ECTS : 15

UE 21 : Techniques musicales 4 (50h), ECTS : 5

UE 22 : Culture musicale 6 (50h), ECTS : 5

UE 23 : Compétences complémentaires + Allemand musicologique (75h), ECTS : 5

Pour le L3 Parcours C (Jazz)

UE 16 : Techniques musicales 5 (50h), ECTS : 6

UE 17 : Pratiques musicales et réalisation de projets 1 (87,5h), ECTS : 9

UE 18 : Culture et théorie 3 (75h), ECTS : 9

UE 19 : Accompagnement de projet et compétences transversales (50h), ECTS : 6

UE 20 : Techniques musicales 6 (50h), ECTS : 6

UE 21 : Pratiques musicales et réalisation de projets 2 (87,5h), ECTS : 9

UE 22 : Culture et théorie 4 (75h), ECTS : 9

UE 23 : Accompagnement de projet et compétences transversales (50h), ECTS : 6

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence, publié au JO du 30 avril 2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 - Le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (NOR: MENS0200916D)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://w3.ove.univ-tlse2.fr>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse2.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse Le Mirail, 5 allées Antonio Machado, 31058 TOULOUSE Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Toulouse Le Mirail / UFR Lettres, Philosophie, Musique /Département Musique, 5 allées Antonio Machado, 31058 TOULOUSE Cedex 9

Historique de la certification :